

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT**



HÂTEAUMEILLANT
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant

☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

L'an deux mille vingt trois, le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 11+ 1 pouvoir
Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil : 31 octobre 2023

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU

Absents excusés : Mme Marie-Claude DEMASSE, M. Michel DUMONT, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Aurélie ROUSAU,
M. Pierre-Alexandre AUGENDRE qui a donné pouvoir à M. Frédéric DURANT
Mme Dorota JOBEZ, M. Bruno MATHON
Absent : M. Julien HURTAULT

Mme Bernadette LOOSE a été désigné secrétaire de séance.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 8 NOVEMBRE 2023**

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance



- Approbation du compte-rendu de la séance du 2 octobre 2023



- Décisions du Maire



- 01 Adhésion au réseau francophone des villes amies des ainés
- 02 Partenariat avec la société des courses hippiques de Lignières
- 03 Décision Modificatif n°05 du budget principal

- 04 Dons de la famille LEPROUX pour le musée Emile Chenon
- 05 Election d'un délégué suppléant au CA du collège Axel KAHN
- 06 Informations et questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 2 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 2 octobre 2023.

DECISION DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises :

- Décision n° 016/2023 du 05/10/2023 – Achat au cimetière de Châteaumeillant d'une concession de trois mètres carrés pour une durée de cinquante ans à Mme Aline LIPNICKI TELLIER pour la sépulture de Monsieur Michel LIPNICKI
- Décision n° 017/2023 du 06/10/2023 – Décision modificative de la régie du musée. Ajout encaissement de virement bancaire et suppression de la mention de cautionnement
- Décision n° 018/2023 du 16/10/2023 – Achat au cimetière de Châteaumeillant d'une concession de trois mètres carrés pour une durée de cinquante ans à Monsieur Mathieu BOUCHER pour Mme Catherine AUCANTE BOUCHER

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° 2023 – 061

ADHESION AU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, nous nous engageons à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des

Aînés, à savoir :

- Elaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés (Transports et mobilité ; habitat ; espaces extérieurs et bâtiments ; lien social et solidarité ; culture et loisirs ; participation citoyenne et emploi ; autonomie, services et soins ; information et communication)
- Définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer
- Informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant
- Participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.)

Le montant de la cotisation est de 130€ pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix pour et 1 voix contre) des membres présents,

DECIDE l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS

DESIGNE Madame DESAGES pour représenter la collectivité au sein de l'association

S'ENGAGE à verser pour l'année 2024 la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants

Arrivée de Monsieur Julien HURTAULT à 19h20

DELIBERATION n° 2023 – 062

PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE DES COURSES HIPPIQUES DE LIGNIERES

La société des courses hippiques de Lignières propose un partenariat avec les collectivités dans le cadre du développement local et de l'animation de notre territoire du sud Berry.

Pour une commune de 1 001 à 5 000 habitants le montant de la subvention s'élève à 1 000 euros. En échange, la collectivité bénéficie de 20 entrées gratuites, 3 invitations gratuites à un déjeuner dans le restaurant panoramique et un prix au nom de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le partenariat avec la société des courses hippiques de Lignières

CHARGE Monsieur le Maire du mandatement de cette subvention

DELIBERATION n° 2023 – 063

DECISION MODIFICATIVE N°05 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'augmentation du point d'indice en juillet 2023, les crédits budgétaires correspondants doivent être augmentés.

Les crédits du Budget principal pourraient être modifiés ainsi qu'il suit :

Diminution des crédits Art 60622 :	- 5 000 €
Diminution des crédits Art 60624 :	- 5 000 €
Diminution des crédits Art 61551 :	- 10 000 €
Augmentation des crédits de l'Art 64111 :	+ 20 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la décision modificative ci-dessous

DELIBERATION DU 6 NOVEMBRE 2023 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 05							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
60622	-5000						
60624	-5000						
61551	-10000						
64111	20000						
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €	TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

CHARGE Monsieur le Maire de son application.

DELIBERATION n° 2023 – 064

DONS DE LA FAMILLE LEPROUX POUR LE MUSEE EMILE CHENON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

- Madame Christine LEPROUX épouse BOUCHON propose un don de 500 €,
- Madame Véronique BABEAU LEPROUX propose un don de 500 €,
- Madame Béatrice LEPROUX propose un don de 500 €,
- Monsieur François LEPROUX propose un don de 500 €,
- Monsieur Gérard LEPROUX propose un don de 150 €
- et Monsieur Jean-Marc LEPROUX propose un don de 150 €

pour l'aménagement de la bibliothèque – salle d'étude du musée Emile Chenon.

Ces dons seront exclusivement utilisés pour le projet d'aménagement de la bibliothèque – salle d'étude du musée Emile Chenon qui permettra de donner accès à tous au fonds bibliographique comprenant l'important fonds Jean LEPROUX. Au vu des devis effectués, une enveloppe de 2 300 € est nécessaire à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le don de 500 euros fait à la Ville de Châteaumeillant par Mme Christine LEPROUX épouse BOUCHON

ACCEPTE le don de 500 euros fait à la Ville de Châteaumeillant par Mme Véronique BABEAU LEPROUX

ACCEPTE le don de 500 euros fait à la Ville de Châteaumeillant par Mme Béatrice LEPROUX

ACCEPTE le don de 500 euros fait à la Ville de Châteaumeillant par M. François LEPROUX

ACCEPTE le don de 150 euros fait à la Ville de Châteaumeillant par M. Gérard LEPROUX

ACCEPTE le don de 150 euros fait à la Ville de Châteaumeillant par M. Jean-Marc LEPROUX

DECIDE de nommer la salle d'étude « Salle Jean LEPROUX »

DELIBERATION n° 2023 – 065

ELECTION D'UN(E) DELEGUE(E) SUPPLEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE AXEL KAHN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la démission de Monsieur Yannick DEMAZIERES PELLETIER Conseiller Municipal, Madame Florence LOTH a été élue déléguée titulaire chargé de représenter la Commune au Conseil d'Administration du Collège Axel KAHN. Pour une meilleure organisation, il est proposé au conseil municipal d'élire un suppléant.

Est candidat Délégué suppléant : Monsieur Frédéric DURANT

Après vote est élu à l'unanimité :

Monsieur Frédéric DURANT

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu les remerciements de la ministre des Collectivités territoriales et de la ruralité, à l'occasion de sa venue le 28 juillet 2023 dans le département du Cher.

Monsieur le Maire a assisté le 23 octobre dernier à l'inauguration de la nouvelle collection d'illustrations de panneaux autoroutiers installés sur l'A71. Ceux-ci réalisés par l'artiste Cruschiform afin de mettre de promouvoir le patrimoine local culturel.

Les tracés des jeux de la cour de l'école maternelle ont été refait.

Les jeux de psychomotricité ont été installés lors de vacances de Toussaint, dans la cour de l'école élémentaire. Ces installations ont bénéficié de subvention CAF.

La chaudière gaz de l'école élémentaire est en panne. La pièce à changer est en commande chez le prestataire. La panne de chauffage de l'école maternelle est réparée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des départs de feu visiblement d'origine intentionnelle ont eu lieu dans les deux bâtiments à démolir, appartenant à la commune rue Etienne Berger.

Il déplore le vol de plusieurs citrouilles, mise en place dans le cadre de l'embellissement de la ville.

Lors de la prochaine réunion du conseil municipal, celui-ci devra délibérer afin de définir des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables sur son territoire.

Suite au départ à la retraite de Monsieur ISOLA, c'est Madame Aurélie BILDÉ qui le remplacera sur le poste de Directrice Générale des Services à la Communauté de Communes Berry Grand Sud.

Le poste de chargé de mission économie est libre à la CDC Berry Grand Sud, suite à la démission de la personne qui l'occupait.

L'installation de la future dentiste à la maison médicale devrait avoir lieu début décembre.

Madame DAUMARD rappelle que le jeu des 1000 euros de France Inter sera enregistré à Châteaumeillant le 30 novembre.

La commune de Châteaumeillant a conservé ses deux fleurs lors de la visite du jury le 22 août.

Un concours de décorations de Noël sera prochainement organisé.

Le 9 novembre une réunion d'information et de prévention à destination des aînés est programmée par la Gendarmerie.

Madame DAUMARD informe que des logements sont vacants chez l'office HLM Val de Berry.

Monsieur le Maire informe que pour réaliser le busage au niveau de la marre de La Bidoire, la pente est insuffisante, de plus il nécessiterait 3 mètres de remblai. Il sera plus judicieux d'installer des barrières afin de sécuriser l'accès.

Monsieur CAIA annonce qu'un stand sera présent lors du prochain marché à l'occasion du mois sans tabac.

Il est précisé que lors de la cérémonie du 11 novembre, le port du bleuet est obligatoire pour tous les élus.

Monsieur DESABRES fait part de la livraison du nouveau tracteur. Il sera prochainement floqué. Il reste à livrer l'épareuse.

Monsieur CLAVEAU propose de créer un groupe WhatsApp pour les élus afin de pouvoir mieux communiquer.

Il signale la présence d'eau dans le couloir du gymnase.

Monsieur HURTAULT demande s'il est possible de réaliser un busage Route de La Châtre. Il signale que le parcours de santé autour de l'étang Merlin est très vétuste.

Madame CLUZEL demande des informations sur l'intervention du poteau téléphonique de la route du Châtelet qui est endommagé depuis juillet.

Elle informa qu'une boîte à livres est installée au niveau de l'étang Merlin.

Elle demande s'il est possible de changer le panneau de la maison des associations. Madame DAUMARD précise que c'est en cours.

Monsieur CHEDIN annonce que suite à l'enduro de pêche qui a eu lieu fin octobre, 300 euros ont été reversés à l'association octobre rose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance du 6 novembre 2023 approuvent le procès-verbal ci-dessus.

Le Maire,
Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,
Bernadette LOOSE